

## Quels déchets dans votre déchèterie ?



Il n'est pas toujours facile de déterminer quels déchets sont destinés à la déchèterie. Pour en savoir plus suivez le guide !

	<a href="#">Achères</a>	<a href="#">Aubergenville</a>	<a href="#">Conflans</a>	<a href="#">Epône</a>	<a href="#">Gargenville</a>	<a href="#">Les Mureaux</a>	<a href="#">Limay</a>	<a href="#">Mantes la Jolie</a>	<a href="#">Mantes la ville</a>	<a href="#">Orgeval</a>	<a href="#">Carrières</a>	<a href="#">Triel</a>
Déchets verts	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X
Déchets Putrescibles (hors déchets de jardin)	Ces déchets sont collectés avec les ordures ménagères. Pour retrouver le calendrier de collecte de votre commune > <a href="#">cliquez ici</a>											
Encombrants	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Gravats	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Terre végétale	La terre végétale doit être déposée en déchèterie professionnelle : <a href="#">Sotrema à Rosny sur Seine</a> , <a href="#">Picheta</a> (Triel/achères/Limay)											
Déchets amiantés	Les déchets d'amiante libre et terres amiantés doivent être récupérés en ISDD (Installation de Stockage des Déchets Dangereux) ou dans une unité de vitrification. Ils peuvent également être déposés en déchèterie professionnelle si le conditionnement est préalablement réalisé.											
Bois	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Cartons	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ferrailles	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Déchets Ménagers Spéciaux	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Déchets d'ameublement	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X
Déchets d'Équipement Electrique et Electronique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Huile Moteur (équivalent à une vidange)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Huile Alimentaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Pneus (4 maxi)	X							X				X
Vêtements	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Journaux / Magazines	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Radiographies			X						X		X	X
Cartouches d'encre / Imprimante	X		X			X		X	X		X	X

Mercur												
Extincteurs	<p>Extincteurs de + de 2kgs : sociétés professionnelles (distributeur, entreprise de maintenance ...)</p> <p>Extincteurs ménagers (moins de 2 kg ou 2 litres) : Reprise 1 pour 1 dans les lieux suivants :</p> <p><a href="#">Norauto : Flins sur seine</a></p> <p><a href="#">Norauto : Chambourcy</a></p> <p>VIGS : Carrières sous Poissy</p>											
Bouteilles de gaz	Rapportez votre bouteille de gaz vide chez votre revendeur agréé.											
Ordures ménagères	La collecte des ordures ménagères se fait en porte en porte. Consultez le calendrier de collecte de votre commune > <a href="#">cliquez ici</a>											
Déchets Hospitaliers ou de soins	Les déchets de soin (aiguilles, seringues, lancettes, lames, cathéters et micro-perfuseurs) sont à déposer dans des points de collecte <a href="#">DASTRI</a> ou chez votre pharmacien.											
Médicaments	Les médicaments non utilisés ou périmés sont à rapporter en pharmacie.											

Document(s)  
[GUIDE\\_DU\\_TRI-SUPER\\_HEROS-MARS\\_2022-BD.pdf](#)